

Image not found or type unknown



Certificat caces remboursement

Par **eric**, le **24/10/2010** à **19:37**

Bonjour, rnA l'initiative de mon employeur j'ai passé le certificat CACES 1B,3B. J'ai relu mon contrat de travail (CDI). Il y est ajouté qu'en cas de départ, je devrais lui rembourser le cout de ce certificat. Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le code du travail. Pouvez me dire si cela est légal. Merci.